

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

N°43

Objet :

GESTION DE LA COMMUNE –
EXERCICES 2018 et
SUIVANTS - BILAN ARTICLE
L.243-9 CODE DES
JURIDICTIONS FINANCIERES

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

2 JUILLET 2025

Date de la Convocation :

26 JUIN 2025

Date d'affichage de la
convocation :

26 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Camille VAUR	pouvoir à	Suzanne JAUNET
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Sarah SABOURIN
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Valentin GUILLAUME

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 24

Membres représentés : 08

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2025

N° 043

OBJET : GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICES 2018 et SUIVANTS - BILAN ARTICLE L.243-9 CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des juridictions financières, dont l'article L.243-9,
VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune d'Achères depuis 2018, la réponse de l'exécutif territorial ainsi que la délibération du 25 juin 2024 prenant acte de sa présentation/débat en séance du conseil municipal,
VU le bilan détaillé des mesures mises en œuvre par la Ville durant l'année écoulée depuis la présentation de ce Rapport d'Observations Définitives,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025

Considérant les débats intervenus en séance consécutivement à la communication de ce bilan,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan ci-annexé présentant les mesures mises en œuvre durant l'année écoulée depuis la présentation du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Ville depuis 2018.

Fait et délibéré à Achères, le 2 juillet 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE